



Bilan 2017 des PMSMP mobilisées par les Cap emploi

En tant qu'acteurs du service public de l'emploi, les organismes de placements spécialisés sont prescripteurs directs des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

Les PMSMP sont mobilisées tout au long du parcours de la personne en fonction de ses besoins. Elles peuvent être prescrites dans le cadre de l'élaboration ou la validation d'un projet mais également pour initier une démarche de recrutement.

Les OPS s'appuient sur leur réseau d'employeurs pour la mise en œuvre des PMSMP particulièrement utiles pour un public en situation de handicap compte tenu de leur nécessaire reconversion.

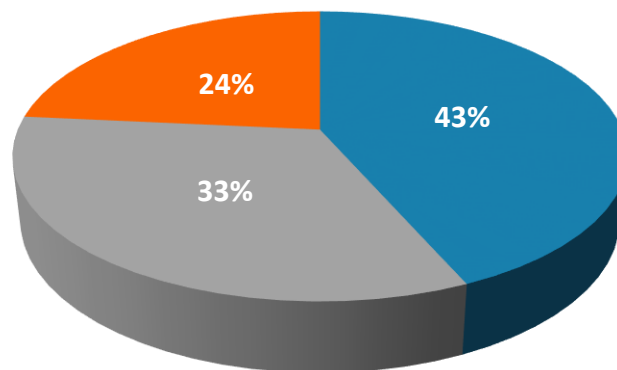
Données générales sur les PMSMP



12 493 PMSMP prescrites par les Cap emploi en 2017

(Donnée issue du rapport d'activité annuel Parcours H)

Répartition des PMSMP prescrites par objectif :



- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement

10 148 personnes ont effectué une PMSMP en 2017

8 613 employeurs ont accueilli des personnes en PMSMP

La durée moyenne d'une PMSMP est de **8,18 jours**

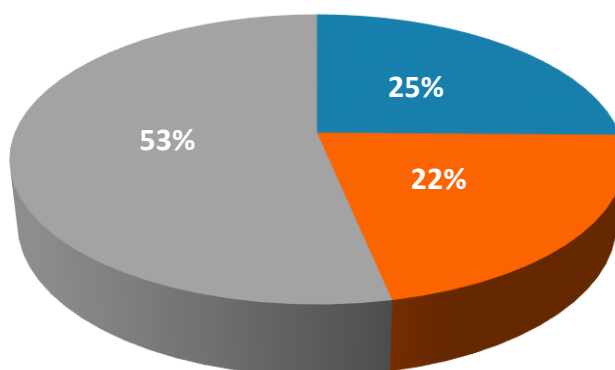




Les PMSMP et l'emploi

18% des PMSMP prescrites par les Cap emploi en 2017 ont abouti à la signature d'un contrat

Répartition des PMSMP ayant abouti à la signature d'un contrat par objectif



- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement

Les bilans des PMSMP sont effectués avec la personne et l'employeur.

Lors de ces bilans, l'OPS peut accompagner à la signature d'un contrat de travail lorsque la PMSMP a donné satisfaction, même si l'objectif premier n'était pas d'initier une démarche de recrutement.

